

# Conditions générales et cadre de prise en charge

Le présent document définit les conditions générales et le cadre de la prise en charge au sein de mon cabinet de psychologie<sup>1</sup>. Il vise à préciser les modalités des prestations proposées ainsi que les droits et obligations des personnes bénéficiant d'un accompagnement. Ce document a pour objectif de garantir un cadre clair, respectueux et conforme aux exigences légales et déontologiques applicables à la pratique de la psychologie en Suisse. En débutant un suivi, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes conditions et en accepter le contenu.

## Champ d'application

Les présentes conditions régissent les prestations proposées par mon cabinet de psychologie (ci-après : « le cabinet ») et s'appliquent à toute personne bénéficiant d'un accompagnement (ci-après : « le/la/læ patient·e·x »). Toute prise de rendez-vous implique l'acceptation des présentes conditions.

## Qualifications du psychologue

Alexandre Bersier, psychologue reconnu FSP  
Fondateur de ABCD Alexandre Bersier – Cabinet découverte  
Membre de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)

## Nature des prestations

Le cabinet propose des prestations d'accompagnement psychologique.

Ces prestations :

- Ne constituent pas une psychothérapie au sens de la législation suisse
- Ne remplacent pas un suivi médical ou psychiatrique
- Ne comportent aucune obligation de résultat

## Méthodes d'intervention

Le cabinet s'engage à proposer un accompagnement psychologique de qualité, en s'appuyant sur des approches thérapeutiques fondées sur des preuves scientifiques et reconnues par la communauté professionnelle. En complément des méthodes psychologiques conventionnelles, le cabinet peut également proposer d'autres pratiques visant à soutenir le bien-être et la régulation émotionnelle des patient·e·x, sans visée thérapeutique scientifiquement admise. Le statut et la nature de ces pratiques complémentaires seront explicités au préalable.

---

<sup>1</sup> Par cabinet de psychologie, la FSP (Fédération Suisse des Psychologues) entend une entreprise de psychologie, sous la forme juridique d'une entreprise individuelle, d'une société anonyme (SA) ou d'une société à responsabilité limitée (Sàrl). D'autres formes juridiques sont rarement choisies.

**Cadre des séances**

Les séances ont lieu en présentiel ou en ligne, selon accord.

La durée des séances est en principe de 60 minutes.

Le/la/læ patient·e·x s'engage à participer activement au processus.

**Honoraires**

Les prestations sont facturées selon les tarifs en vigueur, lesquels dépendent du type et des modalités de suivi, tels que communiqués au préalable sur le site internet.

Les séances sont à la charge du/de la/de læ patient·e·x.

Certaines assurances complémentaires peuvent prévoir un remboursement partiel des séances. Le cabinet ne garantit en aucun cas cette prise en charge et n'est pas reconnu par l'ensemble des assurances.

Les conditions de remboursement varient selon les critères propres à chaque assurance. Il appartient au/à la/à læ patient·e·x de se renseigner préalablement auprès de son assurance afin de vérifier si un suivi psychologique est pris en charge et selon quelles modalités.

**Modalités de paiement**

Le paiement des honoraires peut s'effectuer à l'issue de chaque séance (TWINT ou Cash uniquement) ou par facture. En cas de facturation, les montants dus sont payables dans un délai de 15 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement dans ce délai, le/la/læ patient·e·x est considéré·e·x en demeure sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le cabinet se réserve toutefois le droit d'adresser un ou plusieurs rappels.

Des frais de rappel peuvent être facturés comme suit : CHF 10.– pour le premier rappel, CHF 20.– pour le deuxième rappel. Le cabinet se réserve le droit de facturer des intérêts de retard conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas de non-paiement persistant, le cabinet se réserve le droit de suspendre le suivi jusqu'à régularisation de la situation.

**Annulation et absences**

Toute séance non annulée au moins 24 heures à l'avance est susceptible d'être facturée par le cabinet.

En cas de retard aux rendez-vous, celui-ci est imputable au/à la/à læ patient·e·x, qui en assume l'entière responsabilité. La séance est écourtée en conséquence et reste facturée dans son intégralité.

**Consentement**

Le/la/læ patient·e·x confirme avoir été informé·e·x des objectifs, méthodes et limites de l'accompagnement décrit dans ce document.

Un formulaire de consentement peut être signé lors de la première séance.

Un formulaire relatif à la nLPD (loi fédérale sur la protection des données) peut également être signé à cette occasion, afin de garantir le respect des règles en matière de protection et de traitement des données personnelles. Ces consentements peuvent être regroupés dans un même document, incluant les aspects liés à la nLPD.

**Secret professionnel et confidentialité**

Le psychologue est soumis au secret professionnel conformément au droit suisse et aux règles de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). Les informations échangées dans le cadre des séances sont strictement confidentielles, sauf exceptions prévues par la loi.

Le secret professionnel peut être levé uniquement dans les cas suivants :

- Autorisation écrite du/de la patient·e·x
- Danger imminent pour la vie du/de la patient·e·x ou d'un tiers
- Obligations légales de dénonciation (maltraitance sur mineurs, etc.)
- Décision judiciaire

**Conservation des dossiers**

Les dossiers sont conservés pendant 10 ans minimum après la fin du suivi.

Le/la patient·e·x dispose d'un droit d'accès à son dossier et peut en obtenir une copie sur demande écrite.

Les modalités de consultation peuvent être discutées lors de la prise de contact.

En cas de cessation d'activité, les modalités de transfert ou de destruction des dossiers respectent les obligations légales.

**Responsabilités**

Le cabinet s'engage à fournir des prestations conformes aux règles professionnelles et déontologiques applicables de la FSP, notamment en exerçant avec diligence, compétence et intégrité.

Les prestations proposées reposent sur les connaissances actuelles dans le domaine de la psychologie et sont adaptées aux besoins du/de la/de læ patient·e·x, dans les limites des compétences du psychologue.

Le cabinet informe le/la/læ patient·e·x de manière claire et compréhensible sur le cadre, les méthodes et les conditions du suivi. Aucun résultat ne peut toutefois être garanti.

Le/la/læ patient·e·x demeure responsable de ses décisions et de son engagement dans le processus thérapeutique. Le cabinet ne peut être tenu responsable de ces dernières, ni d'un éventuel non-remboursement par une assurance, ni des conséquences négatives liées au non-suivi des recommandations.

**Supervision et formations**

Le psychologue s'engage dans une formation continue régulière et bénéficie, selon les besoins :

- De supervision professionnelle
- D'intervisions avec des pairs

Conformément aux exigences déontologiques de la FSP.

**Protection des données**

Les données personnelles sont traitées conformément à la nLPD. Les détails figurent dans la déclaration de protection des données du cabinet.

**Réclamations**

En cas de différend, le/la/læ patient·e·x peut s'adresser :

1. Directement au cabinet
2. À la Commission de déontologie de la FSP
3. Aux autorités compétentes selon la nature du litige

**Situations d'urgence**

En cas d'urgence psychiatrique ou de danger imminent, le/la patient·e·x est invité·e·x à contacter :

- Son médecin traitant
- Les services d'urgence (144)
- Les urgences psychiatriques du canton de Fribourg (026 308 08 08)
- La Main Tendue (143)

Le cabinet ne dispose pas de permanence d'urgence 24h/24.

**Fin de la prise en charge**

Le/la/læ patient·e·x peut interrompre le suivi à tout moment.

Le cabinet se réserve le droit d'interrompre la prise en charge, notamment en cas de non-paiement, de non-respect du cadre convenu, de comportement inapproprié de la part du/de la/de læ patient·e·x ou lorsque le suivi ne relève plus de ses compétences ou n'est plus indiqué.

**Droit applicable et for juridique**

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est déterminé conformément aux dispositions légales applicables.

**Modifications**

Mon cabinet de psychologie peut modifier les présentes conditions générales et le cadre de prise en charge en tout temps et sans préavis. La version applicable est celle qui est publiée sur mon site Internet. Les modifications ne s'appliquent pas rétroactivement aux prestations déjà convenues, sauf accord contraire.

***Dernière modification : Le 04 mai 2026***